



## IMPORTANT

**Les eaux de pluie provenant de la toiture et de ruissellement ne peuvent intégrer la microstation Aquameris AQ2. Cette dernière est destinée à traiter uniquement les eaux usées domestiques.**

**Il est interdit de déverser dans l'enceinte de la microstation Aquameris AQ2 d'autres effluents que les eaux usées domestiques.**

**L'utilisation de produits moussants est fortement déconseillée. On préférera utiliser des savons et lessives «bio».**

**La microstation Aquameris AQ2 est dimensionnée pour une utilisation moyenne régulière. La microstation ne doit pas être éteinte, même quand il n'y a pas d'utilisateur durant plusieurs mois.**



## Ne pas jeter dans votre installation d'assainissement :

• Tout objet difficilement dégradable (mégots de cigarettes, protections périodiques, lingettes, rouleaux hydrosolubles de papier toilette, enrobage plastique des pastilles de lessives, préservatifs, cendres, déchets ménagers, chiffons, emballages, etc.)



## et aussi :

- Huiles, graisses (moteur, friture...)
- Cires et résines
- Peintures et solvants
- Produits pétroliers
- Pesticides de tous types
- Tous produits toxiques
- Les eaux de piscines
- Eaux de condensation des conduites d'évacuation de gaz de chaudières basse et moyenne température, des climatiseurs, etc.

### IL EST INTERDIT :

- d'utiliser un nettoyeur automatique pour toilettes,
- de rejeter dans les canalisations l'eau de rétrolavage («back wash») d'un adoucisseur d'eau,
- d'utiliser un broyeur d'aliments ou une pompe broyeuse placée en amont des appareils de prétraitement,
- de recouvrir ou d'enterrer les couvercles des appareils,
- de planter des arbres ou grandes plantations à moins de 3 mètres des appareils sans mesure anti-racinaire,
- de relier un tuyau de drainage des eaux de ruissellement ou une gouttière de toiture à votre filière d'assainissement non collectif,
- de relier le tuyau de vidange de la piscine à votre filière d'assainissement non collectif,
- de connecter tous siphons de sol,
- de rejeter les eaux usées traitées par la microstation dans un puisard, puits perdu, puits désaffecté, cavité naturelle ou artificielle profonde.

## FRÉQUENCE DES OPÉRATIONS À EFFECTUER SUR LA MICROSTATION AQUAMERIS AQ2

ACTEURS	Technicien*/utilisateur**	Technicien*
FRÉQUENCE	6 mois	1 an
ACTIONS	1 2	3 4 5

### 1 NETTOYER LA GRILLE PRÉFILTRE AU JET D'EAU SANS PRESSION

Les effluents prétraités passent par la grille préfiltre avant de sortir du compartiment de prétraitement. Elle permet d'arrêter les déchets grossiers. Pour l'entretien, il suffit d'ouvrir le couvercle du trou de visite et de la sortir par sa poignée. La nettoyer au jet d'eau sans pression et la remettre dans son emplacement. Les précautions d'intervention devront être respectées (voir Guide d'utilisation chapitre 7.5). Nettoyer si besoin la grille d'entrée du réacteur, accessible sous le bouchon jaune.

### 2 CONTRÔLER VISUELLEMENT LE BON FONCTIONNEMENT DE LA MICROSTATION AQUAMERIS AQ2

### 3 CONTRÔLER LA HAUTEUR DES BOUES

- Soit une hauteur de 45 cm, conformément aux prescriptions réglementaires. Cette hauteur peut être contrôlée en sondant ce compartiment à l'aide d'un tube : traverser la couche de flottants, puis la zone des clairs, le lit de boues est atteint lorsque des bulles de gaz remontent.
- L'utilisation d'un appareil de mesure de hauteur de boues est à privilégier.
- Si nécessaire faire appel à un vidangeur agréé pour effectuer l'opération de vidange.

### 4 ÉVACUER LES SÉDIMENTS

Évacuer les sédiments par vidange partielle du clarificateur au moyen de l'air lift (dépose du compartiment surpresseur). voir **Guide d'utilisation chapitre 12.3.4.**

### 5 MAINTENANCE

Opérations de maintenance à effectuer, se reporter au **chapitre 12.3. du Guide d'utilisation**

\*Technicien Sebico, entreprise qualifiée du réseau « Aquameriste » ou professionnel du métier de l'assainissement non collectif habilité par Sebico

\*\*Dans le cas d'intervention, toutes les règles sont à respecter afin de se prémunir de risques sanitaires (voir Guide d'utilisation paragraphe 7.5)

## Souscrivez votre contrat de maintenance

Votre microstation Aquameris AQ2 bénéficie de la garantie légale de conformité prévue par le code civil qui est de 2 ans. Cette garantie est valable si le dimensionnement, toutes les étapes de l'installation de la filière, son utilisation, son exploitation et son entretien ont bien été exécutés en conformité avec la réglementation applicable et conformément au Guide de l'utilisateur à la Notice de pose et à l'Aide à la mise en œuvre et mise en service.

Cette garantie protège contre les vices de fabrication et couvre le remplacement des pièces reconnues comme étant défectueuses (hors frais de main d'œuvre et de déplacement).

Pour que vous puissiez bénéficier de cette garantie,  **votre microstation doit être entretenue chaque année.** Notre contrat de maintenance prévoit :

- **la visite annuelle d'un technicien spécialisé** à l'échelle du territoire de la France métropolitaine, hors Corse ;
- **le contrôle des paramètres de fonctionnement** de la microstation Aquameris AQ2 ;
- **la vérification de l'état** des pièces mécaniques et électriques.

Cette visite annuelle est effectuée par un technicien Sebico ou une entreprise qualifiée du réseau « Aquameriste ». Elle est facturée conformément au contrat signé entre Sebico ou l'entreprise qualifiée du réseau « Aquameriste » et l'utilisateur.

Toute autre intervention ou opération supplémentaire fait l'objet d'un devis basé sur le temps de main-d'œuvre supplémentaire fourni, les moyens techniques déployés et le matériel neuf installé.



### NUTRIFOS : ENTRETIEN COMPLÉMENTAIRE

**Nutrifos est un activateur biologique.** Sa composition

riche et concentrée en bactéries non pathogènes, enzymes et nutriments, favorise et entretient la biodégradation des matières organiques.

Il s'utilise pour le démarrage du prétraitement ou en traitement permanent. 1 flacon par an suffit. Il est prêt à l'emploi, il suffit de verser le contenu du flacon directement dans le compartiment de prétraitement ou simplement dans la cuvette des WC.

renseignements et souscription du contrat  
de maintenance auprès de [sav@sebico.com](mailto:sav@sebico.com)

Pour joindre notre Service Après-Vente

0 805 822 812

Service & appel  
gratuits